

# LE TROUZ AR MOR

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Janvier 2023

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : ANNIE KERHASCOËT

## Les vœux du maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Au nom de toute l'équipe municipale, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, je vous présente tous nos vœux les plus chaleureux de joie, santé, prospérité. Que cette année nouvelle soit généreuse et vous apporte réussite et bonheur auprès de vos proches et de vos amis. Qu'elle nous permette de réaliser ensemble nos projets pour l'avenir.

N'oublions pas les personnes seules ou souffrantes, toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés.

Nous nous retrouvons aujourd'hui après trois années marquées par la pandémie, la pollution de l'eau en 2020, les trois confinements, la guerre en Ukraine avec ses conséquences, sans oublier les problèmes d'alimentation en eau pendant l'été dernier.

Au mois d'avril 2022, le conseil municipal a voté le budget de la commune avec un budget d'investissement proposé par le maire et la commission "finances". Ce budget est élaboré en fonction des projets de l'ensemble des élus avec des objectifs de réalisation à court, moyen et long terme. Ce budget d'investissement est articulé selon des choix définis avec des perspectives d'avenir reposant sur plusieurs axes inscrits dans la feuille de route et l'engagement que nous avons fixé en 2020. L'année 2022 a été une période de travail pour les élus dans les différentes commissions accompagnés par les bureaux d'étude et les services de l'état, sur les bâtiments communaux, sur les services de proximité, sur la voirie et les sécurisations routières, sur le patrimoine et sur les abords de la plage.

Mais ce fut également le retour à une vie "normale", un retour des animations avec le réinvestissement des associations dans les diverses manifestations, pardons, 14 juillet, soirées folkloriques, randonnées, salon du livre, kermesse, fête du Ménez-Hom et Noël des enfants de la commune.

L'année 2023 sera une année de concrétisation des travaux des ateliers municipaux et la finalisation de plusieurs projets.

Dans le cadre de la revitalisation du bourg présentée aux habitants en février 2019, l'accent a été mis sur la délocalisation des ateliers municipaux. Je vais donc vous informer de l'historique de ce chantier.

En 2019, par délibération, il a été approuvé de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SAFI pour programmer son élaboration avec des objectifs d'aménagement et de financement. Le choix du terrain a été validé ainsi que les surfaces, les emplacements, les aménagements intérieurs afin de réduire les coûts.

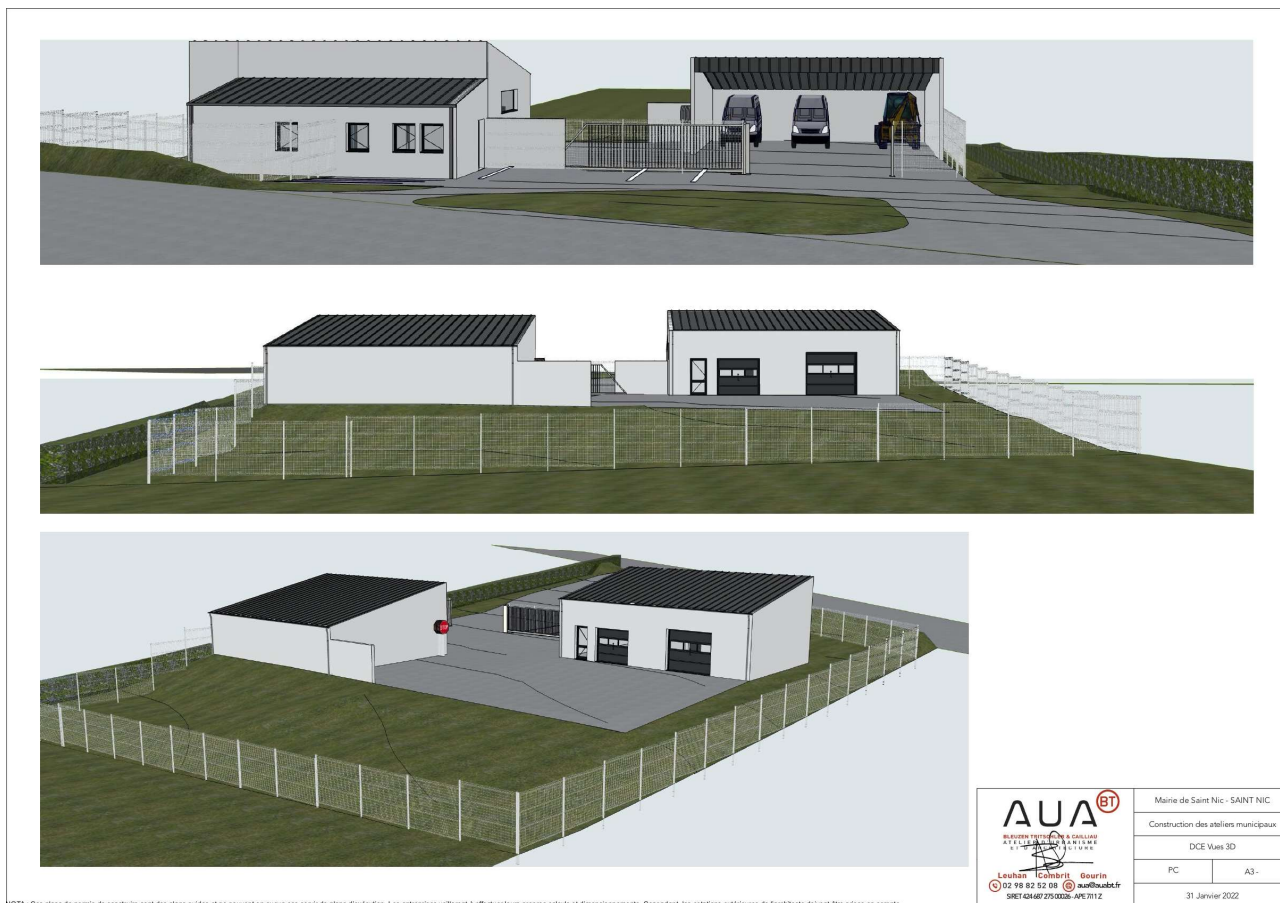
Par délibération n° 23 du 7 septembre 2020, les élus ont validés la demande de subventions basée sur un montant prévisionnel de 382 000€ HT et nous avons réussi à obtenir des subventions de la DETR et de La DSIL pour un montant de 150 000€.

En raison de l'acquisition d'une parcelle agricole et l'achat d'une parcelle pour le futur lotissement, une modification allégée du PLU a été diligentée par la CCPCP afin de changer le zonage de ces parcelles. En mars 2020, la modification du PLU de Saint-Nic a été votée en conseil communautaire puis nous sommes entrés dans le premier confinement. Après la fin de celui-ci en mai, nous avons enchaîné les élections municipales puis les deux mois de vacances. En septembre, suite à une erreur sur la première délibération, la modification allégée a été à nouveau votée en conseil communautaire. Après des procédures d'études dont une environnementale, l'avis des différents services de l'Etat et une enquête publique, la modification allégée du PLU de Saint-Nic a été acceptée en conseil communautaire par les 17 communes.

La procédure de modification a donc pris un an et demi. Nous avons enchaîné toutes les études obligatoires, géologiques, géotechniques et sécuritaires avec les contraintes liées aux normes d'accueil et des conditions de travail des employés. Début 2022, les services de l'état nous avaient annoncés un surcoût des matières premières de 6 à 20%. Depuis la guerre en Ukraine, nous subissons la crise énergétique, les pénuries de matières premières et la flambée des prix. Le permis de construire a été instruit pendant 4 mois et accepté le 23 juin (date limite) avec des prescriptions des Bâtiments de France. Aujourd'hui nous pouvons vous annoncer que les travaux commenceront d'ici deux mois après les appels à candidature des entreprises enfin résolus mais toujours en procédure. Nous sommes conscients que le coût a augmenté. Avec le transfert de ce local, une équipe d'élus des différentes commissions vont pouvoir commencer à travailler sur la revitalisation du centre bourg, le devenir du local libéré, le transfert de l'entrée de la mairie vers la Place de l'école avec la création d'une nouvelle voirie, la transformation de la ruine, l'installation de nouveau commerce à la condition que certains commerces ne deviennent pas des maisons d'habitations ou des résidences secondaires...

Tout est à imaginer et réfléchir pour présenter un projet raisonnable et réalisable de revitalisation du centre bourg pour espérer avoir des aides conformes aux attentes des habitants que nous n'hésiterons pas à solliciter pour donner leur avis.

Dans le cadre du Plan de Relance Energétique de l'état, nous avons inscrit la mairie et la salle de Pentrez. Les élus dans cette démarche seront aidés par la SEM Breizh en remplacement de la SAFI dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.



**Les vues des futurs ateliers municipaux. Quelques modifications portant notamment sur la clôture sont encore en cours de calcul afin d'optimiser le coût final.**

## La mairie

Le diagnostic énergétique, les nouveaux espaces et agrandissement sont en phase de fin d'études et nous ferons appel prochainement à un maître d'œuvre.

## **La salle de Pentrez**

Après avoir réalisé la réfection des toilettes et la réparation des toitures plates, il restera à réaliser le changement de toiture, à prévoir un autre mode de chauffage et à isoler tout le bâtiment. Le maintien de la cuisine doit être repensé en tenant compte des exigences de sécurité et de la réglementation.

## **La voirie et les réalisations routières, cyclistes, piétonnes**

- Au bourg: un travail sur les différentes problématiques liées à la vitesse, aux signalétiques, circulations piétonnes, stationnements sur les D63 et D108 avec une intégration des entrées du bourg, est en étude avec les consultants de Finistère Ingénierie Assistance, société rattachée au département. Cette étude sera présentée aux riverains et devra être validée par le département.
- lundi 9 janvier, une première esquisse a été présentée par le bureau d'études B3i à une cinquantaine de riverains et concerne la rue du Manoir et la rue Ker Ys. L'aménagement de ces deux rues sont programmées en 2023 pour la rue du Manoir et en 2024 pour la rue Ker'Ys. Il avait été défini dans le budget d'avoir un investissement consacré à l'aménagement d'une rue par an.
- sur les circulations cyclables : dans le cadre des "mobilités actives" le comité de pilotage de la CCPCP, dont je fais partie, a défini une carte de toutes les voies cyclables de la Communauté des Communes. Pour Saint-Nic, les voies cyclables prévues vont relier la V6, ancienne voie de chemin de fer, à la plage pour rejoindre la nouvelle V45, voie cyclable reliant toutes les communes littorales finistéennes. Ces études sont en cours et doivent s'articuler selon un calendrier tenant compte des travaux des communes. Les V45 et V6 vont relier également la plage et le bourg par la D 108.
- sur les voies piétonnes certaines personnes réclament une liaison entre le bourg et Pentrez. En priorité, nous avons à relier le bourg à Pennavouez par la D63 et le bourg le long de la V6 pour sécuriser les déplacements des piétons.

Pour tous ces dossiers, nous devons faire des choix, conscients que nous ne pourrons pas réaliser tous les aménagements que nous aimerions mettre en œuvre. Un calendrier avec un plan de financement nous permettra d'acquérir progressivement des parcelles pour les emplacements réservés (ERV) prévus dans le PLU.

## **Les réseaux électriques :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Plage ont été ajournés et reportés en 2023 suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques de moyenne tension plus urgents. Dès le deuxième trimestre 2023, les élus auront à travailler avec un cabinet d'étude sur la portion de voirie de l'entrée de la rue de la plage à l'Esplanade pour définir un aménagement urbain, routier et cyclable avec la jonction des voies cyclables V45 et V6.

En coordination avec le SDEF, une demande a été réalisée sur l'enfouissement des réseaux rue Dahut puis sur d'autres secteurs à échéance 2025-2026

## **Les lotissements**

Nous avons deux entités à Saint-Nic, le bourg et le village de Pentrez, définies dans le SCOT du Châteaulin et du Porzay comme deux agglomérations. Les autres secteurs ne sont plus des hameaux pour les services de l'Etat mais de secteurs d'habitats diffus. Le comité de pilotage de la CCPCP continue de gérer l'élaboration du PLUi-H après avoir finalisé le PADD et le SCOT du Pays de Châteaulin et du Porzay. Ce comité de pilotage continue son travail d'élaboration sur plusieurs thématiques : les zonages, les orientations d'aménagement et de programmation, le changement de destination des bâtiments agricoles, le règlement d'urbanisme, en tenant compte des contraintes des différentes lois, la loi "Zéro Artificialisation Nette" et la loi "Climat et Résilience" puis prochainement le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

Un autre comité de pilotage a été mis en place sur l'eau et l'assainissement pour les 17 communes de la CCPCP. Les propriétaires de la station d'épuration à Saint-Nic dénonçant la fin de la convention avec la commune, la création d'une

station sur Saint-Nic est urgente et prioritaire mais aura un coût. Elle ne se fera pas sur un court terme mais les études sont déjà lancées et des solutions proposées.

La création de logements sociaux dans le bourg, inscrite dans le PLUi-H va permettre de densifier le bourg, de favoriser l'accès à la propriété pour certains, au locatif pour d'autres. L'objectif dans un premier temps est d'envisager la création de deux logements sociaux puis grâce à l'acquisition des deux parcelles pour une surface de 6500 m<sup>2</sup> de proposer à l'acquisition 10 parcelles en résidences principales pour des particuliers.

### **La communication**

La commission nous a proposé un nouveau site, un mensuel, le Delienn Ar Miz, un Trouz Ar Mor ponctuel, et récemment une application "CityKomi" plus moderne en remplacement de l'ancienne application devenue obsolète. Les panneaux directement branchés au secteur sont enfin fonctionnels.

Grâce à la mise en place d'une antenne téléphonie mobile sur le Château d'eau, les habitants, les touristes bénéficient d'une vraie couverture. Pour la petite histoire, entre la sortie du décret, l'arrêté préfectoral, les réunions et études diverses, la procédure a duré 2 ans et demi avec un retard de 3 mois.

Prochainement, la commission va s'atteler à créer un nouveau flyer communal, un livret d'accueil avec plan de la commune, puis reprendra le dossier du Plan de Sauvegarde Communal, simplifié et fonctionnel.

### **Les abords de la plage**

Suite au premier comité de pilotage du 13 septembre 2021, nous nous heurtons aux exigences de l'état en matière environnementale. Nous sommes aidés dans notre démarche par l'organisme d'état le Conseil d'Architecture d'Urbanisme Environnemental pour créer un plan d'ensemble comprenant une prise en compte du paysage, du partage des usages aux abords de la plage dont le stationnement, l'aménagement de nouvelles toilettes, de zones piétonnes, la future voie cyclable V45, le renouvellement de tout le mobilier urbain, l'aménagement de "camping park" dédiées au camping-cars et camions aménagés.

La plage doit être protégée et rester authentique mais doit permettre aux associations et aux entreprises de pouvoir travailler de façon pérenne en tenant compte des avis des différents services de l'état. C'est un challenge long et fastidieux qui demande de l'énergie, du temps, et de la patience.

### **La protection de notre patrimoine**

En 2022, dans le cadre du Pacte Finistère 2030 Volet 1, proposé par le Conseil Départemental, nous avons inscrit la Chapelle Saint-Côme pour sa mise aux normes électriques et son éclairage. Il nous reste à finaliser ces travaux et à aménager l'extérieur en répondant aux exigences de l'état en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous attendons également un avis des Bâtiments de France sur la rénovation du calvaire de la chapelle.

L'église de Saint-Nic et son calvaire ont bénéficié en 2019 d'une étude complète de leur structure. Le calvaire est inscrit auprès des Bâtiments de France pour être rénové en 2024 et bénéficier ainsi d'une subvention. Quant à l'église, suite à une réunion avec Madame De Pontault, Architecte en chef des Monuments Historiques, nous aurons une année de consultation avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et un maître d'œuvre, puis une autre année pour préparer le phasage du chantier et de son coût estimé à 1 500 000€.

Je vous ai présenté les dossiers en cours mais d'autres devront être pris en compte. La gestion d'une commune n'est pas un long fleuve tranquille et je remercie tous les élus pour leur investissement, ainsi que tous les membres du CCAS pour leur dévouement, et les associations pour leur aide et leur dynamisme, sans oublier le personnel communal, présent et efficace, soucieux d'apporter leur contribution à la vie communale. Ensemble, nous pourrions avancer et construire l'avenir.

Toute la municipalité vous renouvelle nos vœux les plus sincères et vous invite à partager un moment de convivialité.

*« L'Espace d'un temps pour vous dire qu'il est temps de savourer cet entre temps »*

**Très très bonne et heureuse année**